



déli gréng Réiserbann

Commune de Roeser
Conseil échevinal
40, Grand'rue
L-3394 Roeser

Roeser, le 8 juillet 2024

Concerne : question écrite sur le réaménagement de la rue des Ponts à Peppange

Monsieur le bourgmestre, chers échevins,

Conformément à notre règlement d'ordre intérieur, nous vous prions d'ajouter à l'ordre du jour du prochain conseil communal du 15 juillet 2024 plusieurs questions écrites concernant le réaménagement prévu pour le centre de Peppange, sujet à l'ordre du jour du dernier conseil communal.

Nous considérons que :

- Le collège échevinal a exprimé l'ambition d'obtenir la certification *Gold* dans le cadre du Pacte Climat. Nous saluons cet engagement comme il reflète un engagement fort envers des pratiques plus durables et la réduction de l'empreinte carbone de la commune.
- La mobilité douce présente de nombreux avantages pour l'environnement, la qualité de vie et la santé des citoyens particulièrement des enfants. Elle réduit notamment les émissions de gaz à effet de serre, diminue la pollution de l'air, et encourage l'exercice physique quotidien, contribuant ainsi à un mode de vie plus sain.
- Les plans de réaménagement de la rue des Ponts comme une zone 30, présentés au dernier conseil échevinal, représentent certes une amélioration par rapport à la situation actuelle, mais n'offrent pas encore une solution adéquate pour les cyclistes en raison du trafic automobiliste important passant par cette rue. La sécurité des cyclistes n'est pas suffisamment garantie sur cette partie du PC6, surtout compte tenu du fait que la rue de Peppange à Livange est très étroite au niveau du virage au croisement avec la rue de l'Eglise.
- Avec l'extension de l'autoroute A3 à 2x3 voies ainsi que le contournement d'Hesperange (future N12), on pourrait s'attendre à une diminution du trafic de passage. Cependant, il est bien connu que l'augmentation de la capacité routière entraîne souvent une augmentation du trafic. Il est donc probable que le nombre de voitures reste similaire à celui observé avant la fermeture du pont Emile Hammerel à Bettembourg.

- La rue des Ponts à Peppange fait partie de la piste cyclable nationale PC6, reliant Hellange, Peppange, Livange et Bettembourg. Actuellement, aucune piste cyclable ne relie la rue de Crauthem à Peppange à la rue de Peppange à Bettembourg le long du CR132. La connexion alternative par les forêts représente un grand détour avec un dénivelé significatif et devient difficilement praticable en cas de mauvais temps (boue sur le chemin). La liaison par la rue des Ponts à Peppange vers la rue de Peppange à Livange constitue donc non seulement un axe important pour le réseau cyclable communal mais aussi extra communal.

Compte tenu de ce qui précède, *déi gréng* demandons si le collège échevinal a l'intention **d'examiner des solutions pour limiter d'avantage le trafic et veiller, par des mesures de construction plus appropriées, à ce que la limitation de vitesse prévue soit respectée qu'avec la solution proposée.**

Nous vous demandons en particulier si le collège échevinal a l'intention d'**étudier la solution d'une route cyclable avec une limitation du trafic (modal split) aux transports en commun, aux riverains, et éventuellement aux habitants des villages limitrophes (Livange et Peppange).**

Au cas, où ces mesures s'avéraient non-réalisables, *déi gréng* demandons au collège échevinal **comment il compte réaliser une liaison cyclable adéquate de Peppange vers Livange et de Peppange vers la commune de Bettembourg.**

Nous vous remercions par avance pour l'attention portée à ces questions et restons à votre disposition pour toute discussion ultérieure sur ces sujets.



Conseillère pour *déi gréng* Nadine Brix

Question présentée par	Déi Gréng Réiserbann
Entrée au secrétariat en date du	10/07/2024 (n°34 497)
Objet	Réaménagement de la rue des Ponts à Peppange
Traitement en séance du	15 juillet 2024

Par lettre du 8 juillet 2024, communiquée par courriel le 10 juillet 2024, la conseillère Brix, membre de la fraction de « Déi Gréng Réiserbann », a présenté une question écrite concernant le réaménagement de la rue des Ponts à Peppange et l'exploration de solutions supplémentaires pour réduire le trafic et garantir le respect des limitations de vitesse, en particulier par le biais de constructions plus adaptées que celles actuellement proposées.

Réponse du collègue échevinal

Compte tenu de ce qui précède, déi gréng demandons si le collège échevinal a l'intention d'examiner des solutions pour limiter davantage le trafic et veiller, par des mesures de construction plus appropriées, à ce que la limitation de vitesse prévue soit respectée qu'avec la solution proposée.

Nous vous demandons en particulier si le collège échevinal a l'intention d'étudier la solution d'une route cyclable avec une limitation du trafic (modal split) aux transports en commun, aux riverains, et éventuellement aux habitants des villages limitrophes (Livange et Peppange).

Au cas, où ces mesures s'avèraient non-réalisables, déi gréng demandons au collège échevinal comment il compte réaliser une liaison cyclable adéquate de Peppange vers Livange et de Peppange vers la commune de Bettembourg.

La déclaration de programme du Collège Echevinal pour la mandature 2023-2029 prévoit un engagement déterminant envers le développement d'un concept de mobilité douce. Actuellement, une étude détaillée est en cours pour concrétiser ce projet. Les aspects soulevés par la fraction « Déi Gréng » font partie intégrante de cette étude, soulignant notre volonté de promouvoir des solutions durables pour la mobilité douce. Dès que cette étude sera finalisée, les résultats seront communiqués au Conseil Communal.

Lors de la séance du Conseil Communal du 3 juin 2024, il a été précédemment annoncé que des négociations actives étaient en cours avec l'Administration des Ponts et Chaussées concernant le réaménagement de la rue des Ponts à Peppange. Nous attendons les résultats de ces discussions, qui seront communiqués au conseil communal dès leur disponibilité.

Il est également essentiel de noter que l'aménagement d'un chemin cyclable reliant Peppange à la commune de Bettembourg, ainsi que le projet d'une liaison cyclable entre Peppange et Crauthem, sont actuellement des projets entamés par le Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics.